

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-171 du 10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD (ACHIET-LE-GRAND) - C. DUMORTIER (BAPAUME) – M. BONIFACE (BAPAUME) - J. LE CERF (BAPAUME) – E. COTTEL (BEAULENCOURT) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) - V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – F. LETURCQ (HERMIES) - M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – Ch. LECTEZ (METZ-EN-COUTURE) - F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT)

MM. G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. GODEVELLE (BERTINCOURT) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIK (FAVREUIL) – J.-P. LORENT (GREVILLERS) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) – B. HIEZ (LEBUCQUIERE) - G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J.-P. BOUSSEMARD (NOREUIL) - J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – S. LEJEUNE (ST LEGER) - Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) –

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY
M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

Objet : Budget Annexe Développement Economique Décision Modificative N° 2 – Exercice 2014

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le vote du budget annexe concernant le service développement économique et cellules commerciales de la collectivité intervenu le 14 mars 2014.

Monsieur le Président évoque ensuite la nécessité de modifier ce budget annexe de la façon suivante :

- **Recettes de fonctionnement : 1 500 000,00 €**
 - o Chapitre 74 – Art 74718 Subvention Budget Principal : + 1 500 000,00 €
- **Dépenses de fonctionnement : 1 500 000,00 €**
 - o Chapitre 011 – Art 6152 : Entretien et réparations : 50 000,00 €
 - o Chapitre 042 – Art 6811 Amortissement des immobilisations : 1 000 000,00 €

- o Chapitre 021 – Art 023 Virement à la section d'investissement : 450 000,00 €
- Recettes d'investissement : 1 450 000,00 €
 - o Chapitre 021 – Art 021 Virement de la section de fonctionnement : 450 000,00 €
 - o Chapitre 040 – Art 28128 Aménagements : 1 000 000,00 €
- Dépenses d'investissement : 1 450 000,00 €
 - o Opération 14 – Bâtiments relais – Art 21318 : + 30 000,00 €
 - o Opération 27 – ZA des Anzacs – Art 2315 : 1 300 000,00 €
 - o Opération 29 – ZA du Moulin – Art 2113 : + 20 000,00 €
 - o Opération 31 – ZA Vallée du Bois – Art 2152 : 100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la décision modificative n°2 concernant le budget annexe Développement Economique,
- d'approuver les modifications apportées au budget annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette décision modificative.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 10 décembre 2014 et transmission en Préfecture le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 10 décembre 2014 et transmission
en Préfecture le 10 décembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

